



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 7 juillet 2023 à 15h30

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2023

PRESENTS :

André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Philippe MURTAS	Conseiller municipal
Alina ORANGE	Conseillère municipale
Julien PAULET	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

ABSENT AVEC PROCURATION :

Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
------------------	----------------------

ABSENT :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Damien FIROUD	Conseiller municipal
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 6

Votants : 7

N° 25/2023 – DELIBERATION RELATIVE AUX LOYERS IMPAYES SUR PROPRIETE BOULEVARD DE LA TUILLIERE BATIMENT B

Madame Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des sommes dues depuis 2018 par un locataire du bâtiment B, boulevard de la tuillière :

Loyers impayés + charges impayées : 5 304.36€

Procédures engagées par le Trésor Public :

- 37 lettres de relances
- 21 mises en demeure
- 400 tentatives de saisies employeurs ou bancaires
- 1 échéancier mis en place

Les seuls règlements reçus sont les allocations versées automatiquement par la Caisse des Allocations Familiales (CAF).

Madame Le Maire indique aux membres du conseil municipal que la totalité de ces procédures ont échouées.



Madame Le Maire souhaite également préciser que les tentatives de discussion ou rapprochement avec le locataire par les services de la mairie afin de régulariser sa situation à l'amiable sont restées sans réponse.

Aux vues des sommes exigées et des procédures déjà engagées et restées sans effet, Madame Le Maire propose de lancer une procédure d'expulsion.

La procédure dure entre 6 et 8 mois et le cout estimatif de celle-ci est d'environ 1 500€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE la proposition de Madame Le Maire

DECIDE d'expulser le locataire du bâtiment B, boulevard de la tuilière

LANCE la procédure d'expulsion du locataire du bâtiment B, boulevard de la tuilière

AUTORISE Madame Le Maire à désigner un huissier pour réaliser cette mission

AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON

Les jours, mois et ans susdits

Le Maire,

Denise GUIGUES



LE MAIRE
Denise GUIGUES